

Avis d'engagement volontaire

Avis est par la présente donné que Audrey Beaulieu (#20100373), ayant son domicile professionnel à Drummondville, a reconnu avoir :

Entre le ou vers le 6 septembre 2022 et le ou vers le 13 février 2023, effectué des prélèvements veineux et des tests à la sueur, alors qu'elle avait un statut de membre inactif au Tableau de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec, et donc qu'elle n'était pas souscrite à une assurance en responsabilité professionnelle valide, contrairement à l'article 1 du Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec (RLRQ c. C-26, r. 238.1) et aux articles 59.2 et 60.7 du Code des professions (RLRQ c. C-26);

Le 12 juillet 2024, en lien avec l'infraction mentionnée, Audrey Beaulieu s'est notamment engagée à cesser volontairement toute activité professionnelle à titre de technologiste médicale et à ne pas utiliser ce titre pendant une période de sept (7) jours.

Cette période de radiation temporaire est exécutoire le 27 juillet 2024 consécutifs.



Caroline Scherer, avocate
Directrice générale et secrétaire

Montréal, 15 juillet 2024